

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En vue de la création d'un site propre pour autobus dans les rues Teste, Cuzin, Maximilien de Robespierre et Emile Zola à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine doit acquérir un certain nombre de propriétés. Cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté n° 98-308 du 8 janvier 1998.

Parmi les biens à acquérir figurent deux immeubles constitués de trois parcelles de terrain appartenant à la Sas Partal et cadastrées sous les numéros suivants :

- 820 de la section BC pour 35 mètres carrés,
- 821 de la section BC pour 2 mètres carrés,
- et à détacher de 819 de la section BC pour 7 mètres carrés,

soit une superficie totale de 44 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, lesdites parcelles seraient acquises à titre gratuit, la communauté urbaine de Lyon prendrait à sa charge les travaux suivants, estimés à 55 000 F, le rétablissement au nouvel alignement de tous les réseaux existants, les démolition et reconstruction de la clôture au nouvel alignement et la replantation des arbustes supprimés ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté n° 98-308 du 8 janvier 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le document.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais notariés, évalués à 3 000 F, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0035 - compte 231 510 - fonction 822 - opération 0035 pour les travaux désignés ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,